

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2020

Date de convocation : 27 novembre 2020

Date d'affichage : 27 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le premier décembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Annabelle MORILLAS - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Virginie TARDY.

Absents, excusés :

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Lecture est faite par le Maire

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 24 HEURES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2021

Compte tenu du départ de l'agent technique à temps non complet (4h hebdomadaires) en juillet dernier, il convient de pallier à cette absence en ajoutant 4 heures hebdomadaires de travail à l'adjoint technique actuellement en poste pour 20h. La suppression du poste précédent a été soumise à l'avis du Comité technique et sera délibérée ultérieurement.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE AU TERME DES PRECEDENTS AU 31/12/20) A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2021

Le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance conclus avec la Maif (assurance des bâtiments et des engins, responsabilité civile et protection juridique et auto-mission) arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Considérant l'avis de la Commission administration générale qui souligne le prix plus faible de Groupama mais un nouveau de garanties et de franchises moins intéressant, le Maire propose de conclure les prochains contrats d'assurance avec la Maif à compter du 1er janvier 2021, et pour une durée de 8 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2029) pour un total de 4 496,42 € par an.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Considérant l'avis de la Commission Cadre de vie, le Maire propose d'attribuer les subventions de l'année 2020 aux associations qui en ont fait expressément la demande

Considérant les crédits restants et le contexte de crise inédit, il est proposé de doubler, exceptionnellement pour l'année 2020, le montant des subventions demandées, soit

- Gym volontaire : 500 €
- Club de la Savasse : 400 €
- Club de la Savasse (subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la journée « Corvée de nettoyage des chemins » en février 2020) : 475 €

Voté à l'unanimité (-1 élu pour cause de conflit d'intérêt – son épouse est concernée par l'objet de la décision)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Considérant que le projet d'aménagement de la mairie et ses annexes (aménagement des locaux, performance énergétique et mise en accessibilité) dont le coût prévisionnel s'élève à 27 211 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Bonus Relance et du Contrat Ambition Région du Conseil Régional

Dépenses		Recettes	
Travaux mairie et annexes	27 211 € HT	Subvention région	13 605 €
		Autofinancement	13 606 €
TOTAL	27 211 € HT	TOTAL	27 211 €

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE AUPRES DU SDED

Le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux tandis que la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

Le Maire propose donc de solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre des travaux de rénovation de la mairie et de ses annexes, travaux estimés à un montant total de 27 211 € HT.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant la nécessité d'envisager des dépenses de fonctionnement supplémentaires en matière de charges de personnel et de participation au financement du service commun instructeur des autorisations d'urbanisme de l'Agglo,

Considérant les recettes supplémentaires perçues à titre exceptionnel (mise à disposition d'un agent notamment) qui viennent en compensation,

Crédits supplémentaires - Dépenses		Réduction dépenses et Augmentation recettes	
6411 Titulaires	+ 1 000 €	678 Autres charges exceptionnelles	- 3 000 €
6453 Cotisation retraite	+ 500 €	7788 Autres produits exceptionnels	+1 500 €
6531 Indemnités	+ 1 000 €		
657351 GFP de rattachement	+ 2 000 €		
TOTAL	+ 4 500 €	TOTAL	4 500 €

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Achat de purificateurs d'air
- Divers
- Travaux de la commission Administration Générale
- Travaux de la commission Cadre de Vie
- Travaux de la commission Technique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.